

Présents : Christian ZIMMERMANN, Thierry MAILLARD, Bernard BOTTARI, Jean RAHOLA, Gilbert NOLLEAU, Joël MIMIN

Absents excusés : Agnielle MAILLARD, Marie-Claude ROBERT

1) Approbation du PV de la réunion du mardi 11 octobre 2022 : approuvé à l'unanimité

2) Election des trois membres du bureau :

- Vice-Président : Bernard
- Trésorier : Jean
- Secrétaire : Joël

A noter que Christian est Président encore une année. Bernard et Joël ont exprimé très clairement qu'ils n'étaient pas candidats à ce poste et invitent les membres du conseil à réfléchir au cours de l'année à un successeur à Christian.

Christian a rappelé qu'il était hostile à toute modification des statuts dont il a inspiré la rédaction pour qu'un président n'effectue que deux mandats.

3) Validation du principe des fiches de poste : ébauche du dossier

- Animateurs de tournoi : voir point 4
 - Arbitres de tournoi : Christian, Marie-Paule, Chantal et Thierry
 - Rédacteur du blog : Christian, Marc et Marie-Claude
 - Correcteur de tournoi (résultat du tournoi) : Marie-Paule, Marc et Marie-Claude, Joël, Nelly, Yvette, Patrice serait également intéressé
 - Animateur de l'Atelier Bridge des Copains : mardi matin et vendredi matin : Christian, Ute, Joachim (mini bridge) et Bernard (le mardi matin)
 - Animateur de la cafétéria : Agnielle, Yvette et Bernadette
 - En charge des inscriptions : Yvette et Marie-Paule
 - Détenteur des clés : 3 clés à ce jour attribuées Christian, Agnielle et Yvette
- A noter qu'il sera vraisemblablement possible de récupérer une 4ème clé en juin prochain : celle que possède Pierre-Edouard BUSSENOT.

4) Désignation des animateurs de tournoi :

Le mardi et le vendredi l'animateur du tournoi se place en N table 6 (grande salle)

- Le mardi : Thierry titulaire du poste et Christian suppléant
- Le jeudi : Joël titulaire du poste et Christian suppléant
- Le vendredi : Christian titulaire du poste et Agnielle suppléante

A noter : à la fin du tournoi, le directeur doit s'assurer que les lumières sont éteintes et que les convecteurs électriques sont arrêtés (quand ils sont utilisés pendant les vacances scolaires) avant de fermer à clés toutes les portes

5) Note de Christian du 1^{er} novembre 2022 : approuvée à l'unanimité notamment la cotisation à 0 € au Club de Bridge des Copains au titre de l'année 2022-2023

Le Conseil d'Administration a organisé au long de l'exercice 2021-2022 le déplacement du lieu de notre activité de bridge. Le C.A. a décidé d'installer l'activité dans les locaux de l'Amicale Jamin, au sein de « Bridge des Copains – Amicale Jamin, section bridge de l'Amicale Jamin.

L'Amicale Jamin n'a pas demandé la disparition de notre association C.B.C. Grand Reims, mais le respect des statuts de l'Amicale Jamin, notamment son a. 11 quant à l'absence d'autonomie financière des sections.

Le C.A. a accepté cette organisation nouvelle qui garantit à la fois :

- Le maintien de notre structure associative, propriétaire d'un patrimoine financier non négligeable et mobilisable à tout moment pour faire face à toute situation qui deviendrait critique
- L'accueil de l'activité bridge dans les locaux du 2 rue de Bétheny, à la condition que les bridgeurs deviennent membres de l'Amicale Jamin en y cotisant à hauteur de 30 € par membre.
- Le maintien des droits de table et de la vie festive qui correspond à l'esprit « Bridge des Copains »

Le C.A. n'a pas appelé du tout la cotisation de 50 € votée en A.G. le 1^{er} octobre 2021, considérant que l'adhésion de 30 € à l'Amicale Jamin était un effort financier suffisant et que la Trésorerie du C.B.C. Grand Reims permettait de ne pas demander davantage aux adhérents du C.B.C. Grand Reims.

Ceci n'a pas été formalisé par un vote au sens strict mais par un accord consensuel, unanime, sans opposition.

Le C.A. du 4 novembre 2022 est appelé à formaliser cette décision par un vote : la cotisation annuelle de 50 € au C.B.C. Grand Reims n'est pas appelée au titre de l'année 2022-2023.

La cotisation annuelle de 50 € fixée en A.G. le 1^{er} octobre 2021 reste valable pour l'avenir. Le C.A. du C.B.C. Grand Reims décidera en cours d'exercice d'appeler ou non tout ou partie de cette cotisation pour l'année 2023-2024.

La bonne santé financière de notre association ne doit pas faire oublier que toute activité implique des risques potentiels.

L'épargne du C.B.C. (40000 €) est désormais entièrement placée sur le livret A (livret bleu du Crédit Mutuel) dont les pouvoirs publics ont fixé le plafond à 76500 € avec un taux de rémunération égal à 2%.

Ce plafond de 76500 € montre à quel point nous sommes parfaitement en phase avec l'esprit du législateur qui prévoit que les associations puissent cumuler des bénéfices au fil du temps pour disposer d'une épargne de précaution.

Le patrimoine financier peut se révéler essentiel à la survie d'une association.

6) Voyage à Paris organisé par Gilbert :

Le voyage consiste à visiter essentiellement la Cité Universitaire Internationale à Paris.

Cette Cité est un lieu d'hébergement pour étudiants étrangers composés de nombreux pavillons. Gilbert nous fera visiter les pavillons de la Suisse et du Brésil. Le déjeuner est prévu au pavillon d'Espagne. Il est prévu de se rendre ensuite au Parc Monsouris et éventuellement aux ateliers des artistes.

Ce voyage est programmé le samedi 1^{er} avril : départ prévu à René Tys vers 7h.

Gilbert contactera les cars Guillaume.



7) Questions diverses :

- Désignation de 2 membres du bureau comme représentants Bridge des Copains – Amicale Jamin auprès du comité directeur de l'Amicale Jamin : Christian en tant que Président et Bernard en tant que Vice-Président
- Tournoi du Chapeau : Christian se charge de commander le Champagne chez Christian LELOIR et « les amuse-gueules » auprès de Flunch (factures payées par l'Amicale Jamin)
- Bernard a évoqué le contrat d'assurances à prendre notamment pour avoir accès à la Maison de la Vie Associative : les biens matériels propriété du C.B.C. (tables, étuis, tapis) ne seront pas garantis.
- La gestion des 2 stocks de Champagne (bouteilles payées par le Club et bouteilles payées par l'Amicale) sera assurée par Agnielle
- Pour le tournoi du partage prévu le 15 décembre prochain, Thierry va contacter Catherine BEART de l'association « LE ROSEAU », seule association désignée pour obtenir les dons récoltés à l'occasion de cette journée
- Tournoi du jeudi : le CA décide à l'unanimité que les personnes qui joueront avec des stagiaires-atelier bénéficieront de la gratuité du tournoi.
Rappel : la gratuité du tournoi pour les stagiaires-atelier a été validé lors du CA du 11 octobre